

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 26 août 2004 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 3500, 6^e Avenue, Ville Saint-Georges.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth
Gabriel Giguère, vice-président et représentant de Saint-Côme-Linière
Julien Roy, vice-président et représentant de Saint-Martin
Roger F.X. Larivière, représentant de Saint-Zacharie
Clément-H. Grenier, représentant de Saint-Prosper
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Rémi Loignon, représentant de Saint-Philibert
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Claude Hamel, représentant de Sainte-Aurélie
Jean-Luc Champagne, représentant de Saint-Théophile
Claude Fournier, représentant de Saint-Benoit Lâbre
Daniel Fortin, représentant de Notre-Dame des Pins
François Carrier, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de Ville Saint-Georges.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie, Rosaire Paquet, contremaître au lieu d'enfouissement, Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée au lieu d'enfouissement.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3069-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3070-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur François Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 29 juin 2004 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations des dépenses;
- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours des mois de juin et juillet 2004;

- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours des mois de juin et juillet 2004;
- Le tonnage acheminé hebdomadairement au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 3 juillet 2004;
- L'état des revenus et des dépenses au 30 juin 2004.

À 19h58, Madame Christine Caron, représentante de Saint-Simon-les-Mines prend son siège.

RÉSOLUTION NO: 3071-04

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger F.X. Larivière
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-400423 à #C-400547 inclusivement, ainsi que les chèques #C-240245 à #C-240315 inclusivement, pour un déboursé total de 390 162.19\$ dollars.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3072-04

- CONSIDÉRANT** que la 14^e conférence nationale annuelle sur le compostage se tiendra du 15 au 17 septembre 2004 à Gatineau;
- CONSIDÉRANT** qu'il en coûte 500.00\$ dollars plus taxes pour s'inscrire à cette activité;
- CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de la Régie juge important d'assister à de telle rencontre;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Roy
APPUYÉ par Monsieur Clément H. Grenier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte à assister à cette activité et que les frais inhérents soient à la charge de la Régie.

ADOPTÉ

INFORMATION

Les membres de ce conseil sont informés des sujets suivants :

- Que le rendez-vous 2004 sur la gestion des matières résiduelles se tiendra à Québec en novembre 2004 et que cette activité est organisée par Réseau Environnement.
- Il se tiendra également à l'automne 2004, probablement dans la région de Montréal la rencontre annuelle de l'Association des Organismes Municipaux de Gestion des Matières Résiduelles (A.O.M.G.M.R.).

Ces deux sujets reviendront éventuellement à la table de ce conseil.

- Les membres de ce conseil ont tous reçu copie d'un communiqué daté du 16 juillet 2004, signé par Monsieur Denis Fortier, président de Service Sanitaire Denis Fortier Inc., à l'effet que tous ses camions peuvent être affectés à la collecte des ordures ménagères et à la collecte des matières recyclables. Ceci est dû à la grande quantité de matières recyclables par rapport au tonnage prévu.
- Les membres de ce conseil ont aussi reçu copie d'une lettre que le secrétaire-trésorier de la Régie a adressée le 8 juillet 2004 à Vêtements de Sport R.G.R. Inc., concernant les matières recyclables.
- Le président et le secrétaire-trésorier de la Régie commentent les divers sujets qui ont été discutés lors de la rencontre du comité formé pour la collecte de matières recyclables, laquelle a été tenue jeudi le 15 juillet 2004.

RÉSOLUTION NO: 3073-04

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud avait demandé des offres de service aux firmes d'architectes de la région pour la construction de son siège social, ainsi que pour une déchetterie;
- CONSIDÉRANT** que la Régie avait retenu par sa résolution #2974-03, l'offre du Consortium Alain Boily et Richard Moreau au montant de 67 709.51\$ dollars taxes incluses;
- CONSIDÉRANT** que cette offre de service avait été déposée en fonction de l'estimé du coût du projet fait par la Régie soit 820 000.00\$ dollars;
- CONSIDÉRANT** que la Régie est allée en appel d'offre pour la réalisation de son projet;
- CONSIDÉRANT** que le 18 mai 2004 la Régie a ouvert les soumissions et la plus basse soumission s'est élevée à 1 205 000.00\$ dollars taxes incluses;
- CONSIDÉRANT** qu'en date du 25 mai 2004, Monsieur Richard Moreau, architecte a avisé la Régie qu'un ajustement des honoraires est nécessaire (augmentation de 385 000.00\$ dollars du coût des travaux);
- CONSIDÉRANT** qu'en date du 7 juillet 2004, Monsieur Richard Moreau a adressé à la Régie une lettre demandant des honoraires additionnels pour un montant de 26 035.91\$ dollars taxes incluses, faisant passer les honoraires à un total de 93 745.42\$ dollars;
- CONSIDÉRANT** qu'une rencontre a eu lieu entre Messieurs Richard Moreau et Rémi Jacques d'une part et Messieurs Lionel Bisson et Roger Turcotte d'autre part et que les parties se sont entendues pour recommander des honoraires s'élevant à 84 370.84\$ dollars taxes incluses;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT
Pour 8, contre 7

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de payer au Consortium Alain Boily et Richard Moreau un maximum de 16 661.33\$ dollars taxes incluses en honoraires professionnels, en surplus du montant déjà accepté par la résolution #2974-03.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3074-04

CONSIDÉRANT que dans le projet de construction d'une déchetterie et du siège social de la Régie, le Groupe GLD Inc., expert conseil avait estimé à 75 000.00\$ dollars les coûts nécessaires au prolongement de l'égout sanitaire (lettre du 12 février 1984, Éric Pépin, ingénieur);

CONSIDÉRANT que la Régie a opté pour faire elle-même les dits travaux (résolution 3024-04);

CONSIDÉRANT que ces travaux de prolongement ont été réalisés pour un coût net de 36 984.95\$ dollars;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil adresse à Monsieur Rosaire Paquet, contremaître et à Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil au lieu d'enfouissement ses plus sincères félicitations pour avoir réaliser le projet cité précédemment en dessous des coûts estimés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3075-04

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud a donné mandat à Scierie Bernard Inc. pour construire une déchetterie ainsi que son siège social au lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de suivre ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un administrateur de la Régie pour le suivi de la construction en plus du secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Messieurs Claude Hamel, administrateur et Roger Turcotte, secrétaire-trésorier soient nommés par la Régie afin de représenter celle-ci au réunion de chantier sur le projet cité précédemment.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3076-04

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud procède présentement à la construction de son siège social ainsi qu'une déchetterie à son lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'obtenir les services d'une firme de laboratoire afin de procéder au contrôle qualitatif des sols et des matériaux;

CONSIDÉRANT que la compagnie Cogemat Inc. de Saint-Georges a fait une offre laquelle s'élevé à 9 513.40\$ dollars plus taxes dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Fournier
APPUYÉ par Monsieur Rémi Loignon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte l'offre de Cogemat Inc. au montant de 9 513.40\$ dollars dans ce dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3077-04

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Rouleau
APPUYÉ par Monsieur François Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'assemblée régulière de ce conseil pour le mois de septembre soit tenue le 23 septembre 2004 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3078-04

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Claude Fortin, préposé à la collecte des encombrants ménagers pour la Régie a dû s'absenter pour cause de maladie pour la période comprise entre le 26 juillet 2004 et le 20 août 2004;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte a embauché pour remplacer Monsieur Fortin, Monsieur Yvon Paquet, domicilié au 19670, 2^{ème} avenue à Ville Saint-Georges pour cette période;

CONSIDÉRANT que Monsieur Paquet a été payé à raison de 10.20\$ dollars de l'heure plus 8.5% pour les bénéfices marginaux, tel que stipulé dans la politique de travail des employés de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la décision prise par le secrétaire-trésorier à l'effet d'embaucher Monsieur Yvon Paquet et ce, aux conditions spécifiées dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3079-04

- CONSIDÉRANT** que La Société de bienfaisance G.E.H. Inc. exploite sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan une ressourcerie axée sur la récupération, le tri, le traitement, le réemploi et le recyclage de produits vestimentaires, d'objets domestiques ainsi que d'encombrants ménagers;
- CONSIDÉRANT** que La Société de bienfaisance G.E.H. Inc. (Ressourcerie Beauce-Sartigan) a conçu le projet de créer en 2004 – 2005, à l'intérieur de ses installations un atelier de couture spécialisée afin d'y développer une collection de vêtements de prêt-à-porter exclusive à partir de textiles récupérés;
- CONSIDÉRANT** que cette initiative, qui impliquera des jeunes, permettra de récupérer dans une proportion estimée à 75% des textiles autrement condamnés à l'enfouissement;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud accorde un appui moral au projet de création d'un atelier de couture spécialisée ainsi que d'une collection de vêtements à partir de textiles récupérés tel qu'initié par La Société de bienfaisance G.E.H. Inc. (Ressourcerie Beauce-Sartigan);

QUE la Régie appuie également cet organisme dans leur demande de subvention dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse Chaudière-Appalaches 2004 – 2005.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3080-04

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Carrier
APPUYÉ par Monsieur Claude Fournier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud achète de G.L. Électrique Inc. une sonde afin de mesurer le lixiviat s'écoulant des cellules au lieu d'enfouissement;

QUE le montant à payer pour cette sonde est de 505.00\$ dollars plus taxes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3081-04

- CONSIDÉRANT** que André Simard et Associés Ltée a fait parvenir à la Régie une invitation à une journée porte ouverte qui se tiendra le 22 septembre prochain au lieu d'enfouissement sanitaire et technique de Saint-Tite des Caps;
- CONSIDÉRANT** que lors de cette journée, les invités auront l'opportunité de visiter les nouvelles installations technologiques sur ce site, tel les équipements de captage et de brûlage des biogaz installés dans le

cadre d'un projet pilote sur les crédits des gaz à effet de serre, de même que l'aménagement du nouveau lieu d'enfouissement de Saint-Tite des Caps;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud assiste à cette rencontre;

QUE les frais inhérents soient à la charge de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3082-04

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Clément H. Grenier
APPUYÉ par Monsieur Daniel Fortin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à demander des soumissions publiques et ou sur invitation pour la fourniture d'essence, de diesel, de matériaux granulaires ainsi que pour la location de diverses machineries et équipement au cours de l'année 2005.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3083-04

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Jean-Luc Champagne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette assemblée soit levée à 21h20.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE